

Débat d'orientation budgétaire 2016



Ville de
Chaingy

23 février 2016

SOMMAIRE

Préambule

Contexte macro-économique 2016

- I. Croissance économique et inflation
- II. Le projet de loi de finances 2016

Analyse 2015-2016

- I. La section de fonctionnement
- II. La section d'investissement
- III. Les budgets annexes

Préambule

Qu'est-ce qu'un débat d'orientation budgétaire?

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires du prochain exercice. La tenue de ce débat constitue une étape préliminaire et obligatoire de la procédure budgétaire et doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire est, avant tout, un outil technique qui s'appuie à la fois sur des indicateurs externes (inflation, croissance, évolution des dotations de l'État ...) et sur les réalités locales, pour dégager, en grandes masses, l'évolution prévisible des charges et des produits. Il rationalise la préparation budgétaire en encadrant le travail des commissions qui devront s'appuyer sur ses conclusions pour émettre leurs propositions budgétaires.

Il n'en demeure pas moins que ce débat renforce la démocratie locale. Par la transparence des choix effectués et la mise en valeur des enjeux auxquels devront faire face les élus, il permet à l'assemblée délibérante d'être associée plus étroitement à la préparation budgétaire.



Contexte macro-économique 2016



Croissance économique et inflation

- A. Reprise économique
- B. Inflation
- C. Quelques chiffres

Le projet de loi de finances 2016

- A. Baisse des dotations d'Etat et refonte de la DGF
- B. Ressources humaines
- C. Autres orientations

I - Croissance économique et inflation

A. Reprise économique

- **Confirmation de la reprise économique amorcée aux Etats-Unis** : + 2.3 % en 2015 et 2.8 % en 2016, mais net ralentissement des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Ces économies sont ainsi confrontées à un ralentissement de leur croissance en raison de la baisse conjuguée des prix des matières premières dont elles sont exportatrices mais également de la valeur extérieure de leur devise.
- **Légère reprise de la croissance anticipée en zone Euro en 2016** (+1.8 %). Les pays de la zone euro ont bénéficié d'un rebond de la croissance économique encouragé par la baisse des taux d'intérêt. Cependant la crise grecque a constitué une des principales sources d'inquiétude dans la zone Euro.
- **La reprise de l'activité économique en France** est lente avec une croissance atone en 2015 de l'ordre de 1% et d'une prévision en 2016 de l'ordre de 1,5%.

B. Inflation

- **Les prévisions d'inflation nationale** tablent sur + 1 % en 2016 après 0.2 % en 2015.
- **Perspective sur les taux d'intérêts** : Les taux longs comme les taux courts restent à niveau bas et les Collectivités Locales devraient donc bénéficier d'opportunités d'emprunt au moins sur le 1^{er} semestre 2016. Le besoin global de financement des Collectivités Locales est estimé entre 15 et 20 Mds € cette année.

C. Quelques chiffres

2 100 Mds € : dette cumulée des administrations en 2015, soit 97% du PIB

10% : part de la dette des collectivités locales sur la dette publique totale.

70% : part de l'investissement public réalisé par les collectivités locales.

Dans ce contexte de quasi-stagnation économique, les collectivités Locales ne doivent pas s'attendre à une croissance de leurs bases fiscales économiques CFE et CVAE.

II – Le projet de loi de finances 2016

Le projet de loi de finances 2016 repose sur les orientations suivantes :

A. Baisse des dotations d'Etat et refonte de la DGF

- **Poursuite de la péréquation financière horizontale** : montée en régime du Fonds de Péréquation des ressources Inter-communales et Communales (FPIC) à + 28 %.
- **Nouvelle réduction des dotations aux collectivités** de 3,67 mds € dans le cadre du programme national d'économies de 12,5 mds €. Depuis 2012, l'effort cumulé demandé aux communes s'élève à 3,48 mds € pour atteindre en 2017, 4,93 mds € soit 4,7% des recettes réelles de fonctionnement.
- **Une refonte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** dont la mise en œuvre ne serait effective qu'au 1er janvier 2017, s'ajoute à la forte baisse des concours de l'Etat. Cumulée à la réorganisation des collectivités locales (fusions, évolution des périmètres et compétences des EPCI...), elle pourrait avoir de lourdes conséquences sur les recettes et les équilibres financiers.
- **Renforcement des dotations de péréquation verticale** (Dotation de solidarité urbaine et rurale).
- **La poursuite de la réduction du déficit public** en 2016 avec un objectif de 3,3 % du PIB (après 3,8 % en 2015).
- **Une baisse des dépenses publiques** de 55,8 % du PIB à 55,1 % du PIB.
- **Les valeurs locatives 2016**, pour la fiscalité, seront fixées à + 1 % (contre 0.9 % en 2015).

B. Ressources humaines

- **Le point d'indice** qui sert de base de calcul au traitement des fonctionnaires, gelé depuis 2010, le restera jusqu'en 2017.
Par ailleurs, le Gouvernement a également introduit par voie d'amendement dans le PLF 2016, une disposition relative au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Celui-ci a notamment pour objet la transformation d'une partie du régime indemnitaire en point d'indice ainsi que la suppression de l'avancement minimum pour le passage à l'échelon supérieur.
- **L'augmentation des taux de cotisations retraite** (IRCANTEC et CNRACL) se poursuivra en 2016 selon le calendrier pluriannuel 2011/2017. En revanche, le taux de cotisation au CNFPT est ramené à 0.9 % à compter de cette année (contre 1 % en 2015).



C. Autres orientations

- **Reconduction du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires** : 50 €/élève pour toutes les communes.
- **Elargissement du FCTVA** aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie et maintien du taux à 16.404 %.
- **Un fond d'investissement public local** débloqué par l'Etat d'un montant global de 800 millions d'Euros, et composé de 2 enveloppes budgétaires :
 - **500M€** pour l'investissement en terme de rénovation thermique des bâtiments, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, etc..
 - **300M€** consacrés aux projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants.

Analyse 2015 - 2016



La section de fonctionnement

A. Les postes de dépenses

1. Les charges à caractère général
2. Les dépenses de personnel
3. Les autres charges
4. Les frais financiers

B. Les sources de recettes

1. Les dotations d'Etat
2. Les impôts et les taxes
3. L'attribution de compensation de l'intercommunalité
4. Les recettes des services et exploitation du domaine

La section d'investissement

A. L'exercice 2015

B. La prospective 2016

Les budgets annexes

I – La section de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel, les charges à caractère général, les subventions, les frais financiers, les deux fonds de péréquation et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements.

Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés à la population ou le bon entretien du patrimoine communal (écoles, voirie, espaces verts, bâtiments administratifs et techniques, etc.)

1. Les charges à caractère général

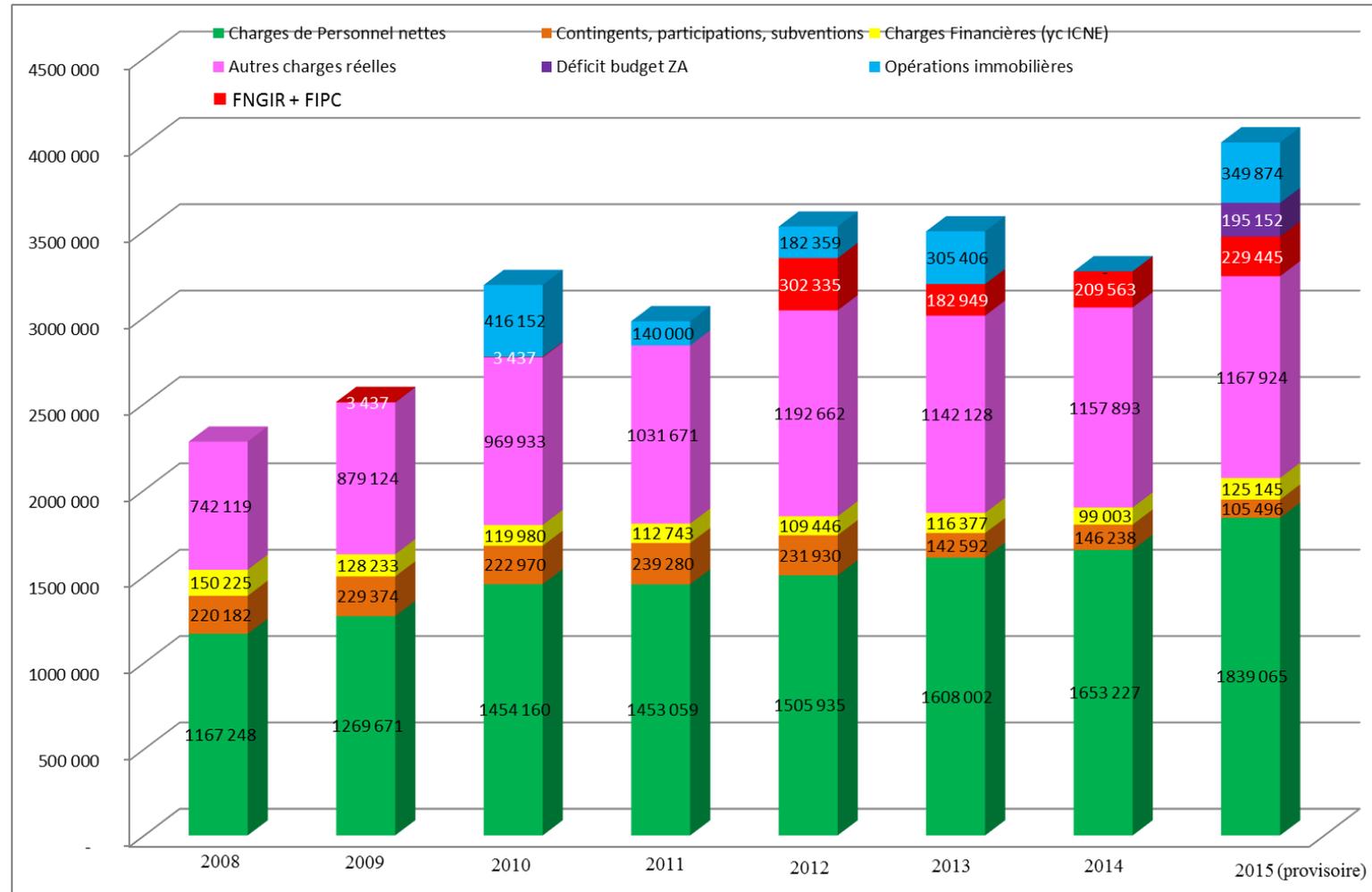
Les charges de gestion courante regroupent, les fluides, les achats de fournitures, l'entretien du matériel, des espaces publics et bâtiments ainsi que les locations et charges d'assurance.

Ce chiffre progresse dans une certaine mesure pour intégrer l'impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires et du restaurant scolaire.

La dissolution de l'association restaurant scolaire en 2016 devrait conduire à :

- La suppression de la subvention/prestation que la commune versait chaque année pour la gestion associative de ce service. Ces charges seront toutefois reportées sur d'autres articles comptables qu'il conviendra d'évaluer.
- Le versement de l'épargne de l'association au profit du CCAS (22 000 €).
- Le report de la subvention de la commune au profit du CCAS pour deux à trois exercices budgétaires (actuellement 8 000 € par an).

Evolution des charges réelles



En parallèle, la réflexion sur **la fermeture de la déchetterie gérée par Véolia au profit d'une prise de compétence auprès du SMIRTOM** devrait induire :

- **une réduction de la dépense communale** de l'ordre de 40 000 € par an, au profit d'une fiscalité révisée pour les ménages (avec une augmentation de la taxe fixée à 9,13 % aujourd'hui pour passer à 12 %).

Comme annoncé lors du précédent Débat:

- **L'ouverture du Polyèdre** vient également comprimer les charges de gestion courante et notamment celles des fluides, de l'entretien du bâtiment géré en régie (impactant les charges de personnel).
- **La mise en œuvre d'une démarche** pour maîtriser la consommation des fluides (16 % des charges à caractère général) constitue toujours un levier d'économie supplémentaire. La collectivité a recouru à la centrale d'achat Approlys pour conclure par leur intermédiaire nos contrats de fourniture d'énergie de Gaz. Depuis le 1^{er} juillet 2015, le fournisseur de la plupart des bâtiments communaux est Total Energie Gaz (GDF Suez pour le Polyèdre, puisque les marchés de gaz étaient composés de 3 lots selon le niveau de consommation annuel).
- **Pour l'électricité**, depuis le 1^{er} mai 2015 les contrats de fournitures aux tarifs jaune et vert réglementés, d'une puissance supérieure à 36 KVA sont renégociés et conclus avec EDF Collectivités pour les sites du CAC, du groupe scolaire, du centre de loisirs et de la station de pompage.
Au vue de la complexité d'analyse des offres, nous ne sommes pas encore en mesure d'en évaluer l'incidence financière.
- **Du côté de l'éclairage public**, il est à noter la fin du marché de gestion globale du parc de la ville. Les travaux de modernisation engagée dans le cadre de ce marché ont permis l'économie globale annuelle de 24 312,72 € TTC (Consommations : 20 968,92 € TTC - Maintenance : 3 343,80 € TTC).

Les services travaillent à la rédaction d'un marché à bon de commande pour assurer la maintenance du réseau d'éclairage public. Ces dépenses d'entretien pourraient être éligibles au FCTVA, comme prévu dans la Loi de Finances 2016.

En outre, la clôture du budget annexe ZA des Pierrelets pèse comptablement à hauteur de 195 152 €.



Les cessions de foncier enregistrées en 2015 sur la section d'investissement donnent lieu à des opérations d'ordre neutres sur la section de fonctionnement et se valorisent à 349 874 € (cession de foncier pour l'aménageur SAFIM et bâtiment communal à un particulier).

Compte tenu de leur montant significatif, celles-ci sont identifiées en marge des dépenses à caractère général.

2. Les dépenses de personnel

La masse salariale représente le 1^{er} poste de dépenses.

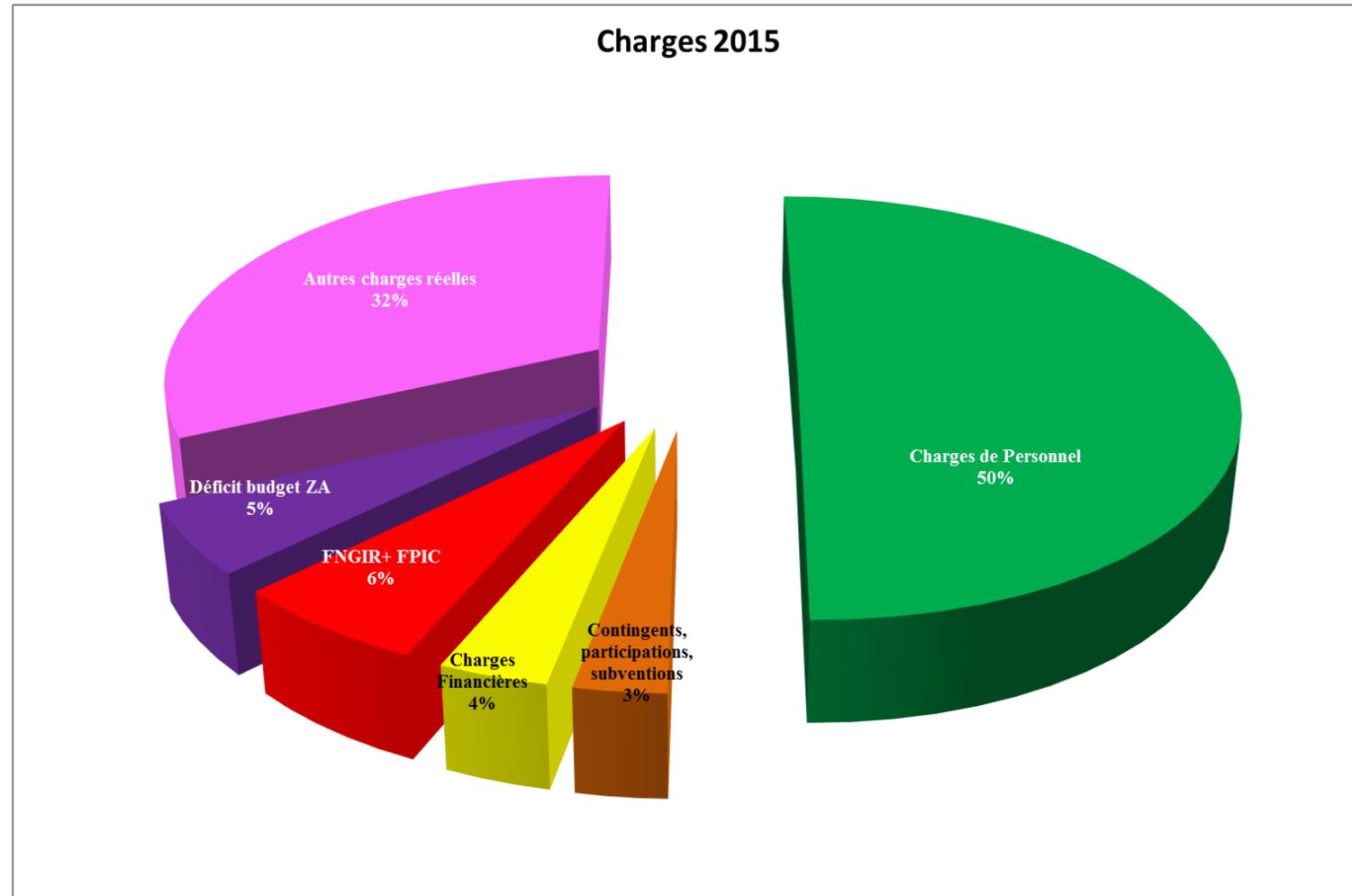
Rappelons que la proportion des charges de personnel doit être appréciée avec prudence car il est étroitement lié aux modes de gestion des services publics locaux privilégiés par la collectivité.

Chaingy privilégie depuis longtemps le mode de gestion en régie, à l'exception des services de l'eau potable et de l'assainissement qui sont délégués sous la forme de l'affermage.

Légende

Charges de personnel:	50%
Autres charges réelles:	32%
FNGIR + FPIC:	6%
Déficit budget ZA:	5%
Charges financières:	4%
Contingents, participations, subventions:	3%

Structure de charges réelles



➤ Quelques chiffres sur 2015

• Le service de Restauration Scolaire

Le coût en personnel du Restaurant Scolaire pour l'année 2015 pour la période de **Septembre à Décembre s'élève à 58 992.02 €** .

Charges en personnel prévisionnelles du Restaurant Scolaire **pour 2016 : 180 000 €** .

• L'entretien du Polyèdre

Le recrutement d'un agent d'entretien du Polyèdre va engendrer un coût supplémentaire sur le budget 2016.

Cet agent a coûté sur la période Septembre – Décembre 2015, **3 653.94 €** .

Le coût prévisionnel pour 2016 est d'environ **12 000 €** .

• L'augmentation des charges

Les taux de cotisation ont été augmentés au 1^{er} Janvier 2016, notamment sur les organismes de retraite (IRCANTEC et CNRACL).

Le taux de cotisation CNRACL passe de 30.50% à 30.60%.

Le taux de cotisation IRCANTEC passe de 3.96% à 4.08%.

Le taux de cotisation « Vieillesse » pour les non titulaires passe de 8.50% à 8.55%.

Le taux de cotisation « Vieillesse sur totalité » pour les non titulaires passe de 1.80% à 1.85%

Le taux de cotisation « Maladie » pour les non titulaires passe de 12.80% à 12.84%.

Malgré une baisse des cotisations CNFPT (de 1% à 0.9%) et du Centre de Gestion (de 0.95% à 0.92%), nous constaterons une hausse des charges sur les salaires.

Par ailleurs, l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion (0.33%) engendrera également des coûts supplémentaires.



• Les rythmes scolaires

Le coût en personnel des TAP pour l'année 2015 s'élève à **38 665.22 €** .

Ce coût tient compte des animateurs recrutés pour les TAP, des animateurs permanents affectés aux TAP ainsi que les ATSEM.

• La Structure Multi Accueil

Le recrutement d'une infirmière à temps incomplet pour renforcer la direction et satisfaire les obligations de présence d'une puéricultrice ou d'un infirmier diplômé d'Etat, 4 heures hebdomadaires par tranche de 10 places ouvertes dans la structure. Coût induit en 2015 : **5 979 €**



I . A Les postes de dépenses

Les dépenses de personnel

- L'assurance du personnel

Le contrat d'assurance du personnel arrivait à échéance le 31 Décembre 2015.

Un nouveau contrat a été passé pour la période 2016-2019, avec une revalorisation des taux de cotisation (liée à la sinistralité de la commune).

Le taux de cotisation passe de 5.09% à 7.46% (entre 15 000 € et 20 000 € de plus).

Les absences liées à des arrêts (maladie ordinaire ou de longue durée), les accidents de travail et les congés maternités sont remboursées à hauteur de 50 000 € par notre assureur en 2015. Cela qui représente 625 jours d'absences soit presque 2 agents absents sur toute l'année.

Pour autant, la collectivité a dû prévoir, dans certains cas, des remplacements afin d'assurer la continuité du service.



- L'armement de la Police Municipale

La décision du Conseil Municipal d'armer la Police Municipale engendre des coûts de formation obligatoires. En effet, les policiers municipaux vont devoir suivre un parcours de formation théorique et pratique.

Cette formation représente un coût estimé à 2 500 € par agent et par an.



- Le nouveau régime indemnitaire

Par arrêtés du 17 Décembre 2015, l'Etat a prévu la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

La commune va devoir étudier, établir et mettre en place ce nouveau régime indemnitaire, en fixant des groupes d'agents, des conditions et des taux de rémunération.

Ce projet, à mener sur 2016, repose sur l'affectation d'une base fixe, selon le poste, et d'une part variable selon les résultats.



➤ Augmentation de la masse salariale : éléments de limitation

- Révision du Protocole d'accord du temps de travail

La révision du protocole votée en 2015 va permettre de limiter l'augmentation des charges de personnel. En effet, ce protocole prévoit une diminution du nombre de congés annuels (passant de 28 à 25) pour les agents, **soit 3 jours travaillés en plus par an et par agent**.

Par ailleurs, le passage à 39 heures hebdomadaires pour les services techniques permettra **de limiter le nombre d'heures supplémentaires** effectuées (les heures d'astreintes étant elles aléatoires et non prévisibles).

Une partie des effets de ce nouveau protocole se ressentira en 2016, la différence est à prévoir surtout en 2017, avec l'application du nouveau protocole aux services annualisés, générateurs majeurs d'heures supplémentaires.

En effet, les services d'animation et de la SMA passeront de 1 575 heures annuelles à 1607 heures à compter du 1^{er} Septembre 2016. Les effets seront donc reportés sur 2017.

Nous espérons une diminution d'un tiers des heures supplémentaires en 2017.

- Fermeture de classe à l'école maternelle

Selon les chiffres en notre possession, nous nous orientons vers une fermeture de classe à la rentrée 2016. Cette fermeture de classe entrainerait la suppression d'un poste d'ATSEM à temps plein. En attente des chiffres définitifs, cette fermeture aurait un impact limité sur 2016.

- Transfert de charges du budget principal vers les budgets annexes

Comme en 2015 pour un montant de 27 100 €, une partie des salaires et des charges associées de certains agents seront basculés sur les budgets annexes concernés (CCAS, eau et assainissement).

3. Les autres charges

Enfin, la notion de péréquation se traduit concrètement par des prélèvements alourdis.

En effet, la commune contribue actuellement à deux fonds de péréquation :

- **le FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), pour un montant qui se stabilise à hauteur de 156 139 € en 2016.
- **le FPIC** (Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales). Le FPIC prévu par la loi de finances 2011 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

La part à charge de la ville dépend de la répartition actée par la Communauté de communes, selon une répartition de droit commun ou selon une répartition alternative votée en conseil communautaire.

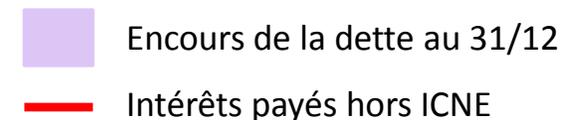
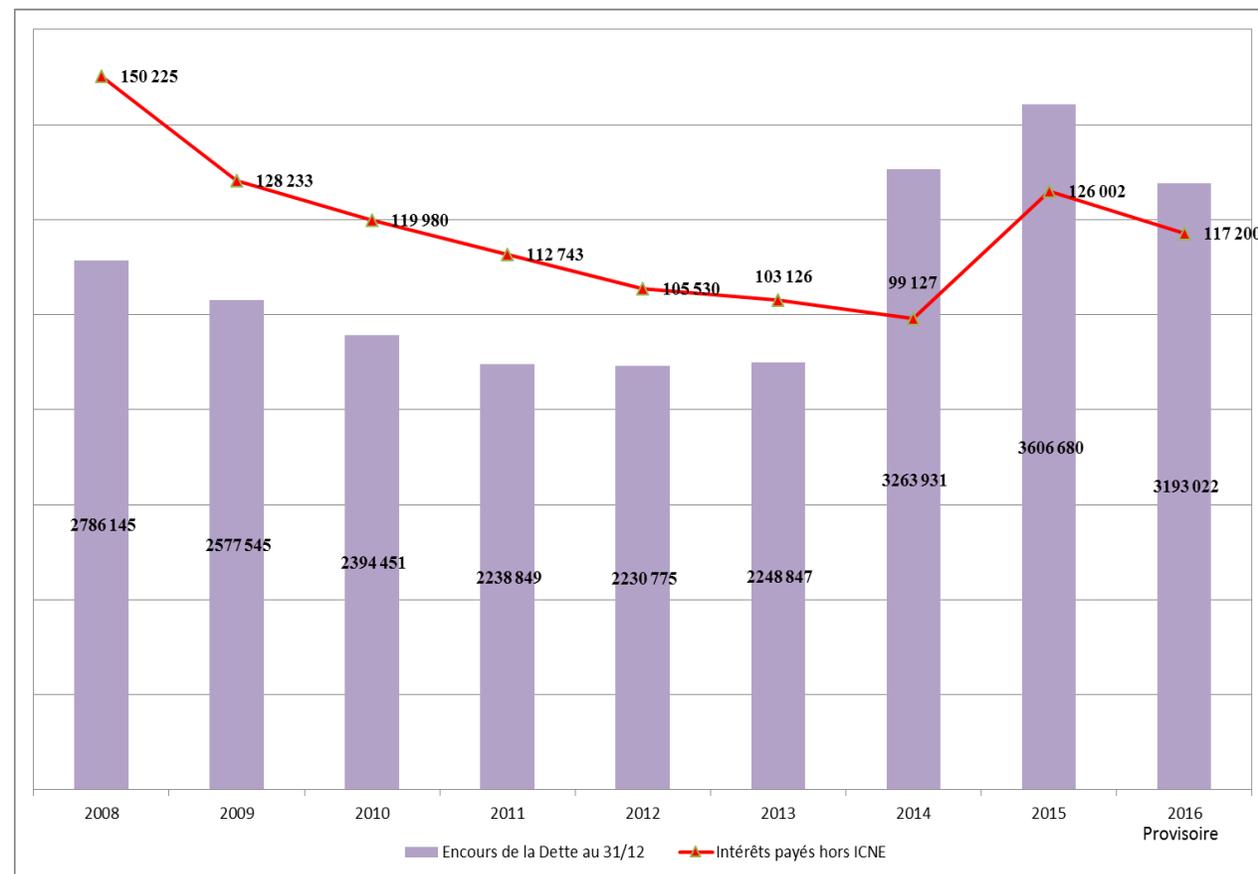
Ce fond subit une pression importante en progressant de 10 724 € en 2012 contre 73 306 € en 2015. **Pour 2016, nous tablons sur une augmentation de 25 % soit un un FPIC de plus de 91 000 €.**

4. Les frais financiers

Comme prévu, **les charges financières continueront de suivre une augmentation** correspondant aux emprunts contractés pour le financement des derniers et des prochains investissements.

En contrepartie, l'emprunt relatif à l'achat de l'immeuble accueillant l'espace paramédical de la Place Louis Rivière arrive à échéance début 2017.

Evolution de la dette – budget principal



1. Les dotations d'Etat

Comme démontré précédemment, **l'ensemble des dotations baisse.**

Elle atteint **441 381 € cette année**, contre 502 535 € en 2014. Elle devrait encore subir une forte diminution en 2016, du fait de la baisse annoncée de l'enveloppe normée.

La notification de la DGF 2016 interviendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2016, mais devra intégrer la baisse très marquée de DGF calculée pour Chaingy entre 2015 et 2017, pour ensuite se stabiliser.

A noter que le prélèvement de la DGF pour les communes est calculé en fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal constatées en N-2, nettes des produits exceptionnels, des reversements fiscaux et des remboursements au titre de la mutualisation de personnel aux EPCI.

A Chaingy, les produits des services connaissent une progression régulière depuis plusieurs années et la municipalisation du restaurant scolaire vient confirmer cette tendance.

La loi de finances 2016 ne revient pas sur la non prise en compte des budgets annexes dans les recettes totales et en particulier des budgets annexes ouverts de façon facultative pour gérer des services publics administratifs (restauration scolaire par exemple). Il faudra donc examiner l'intérêt d'un transfert desdits services.

2. Les impôts et taxes

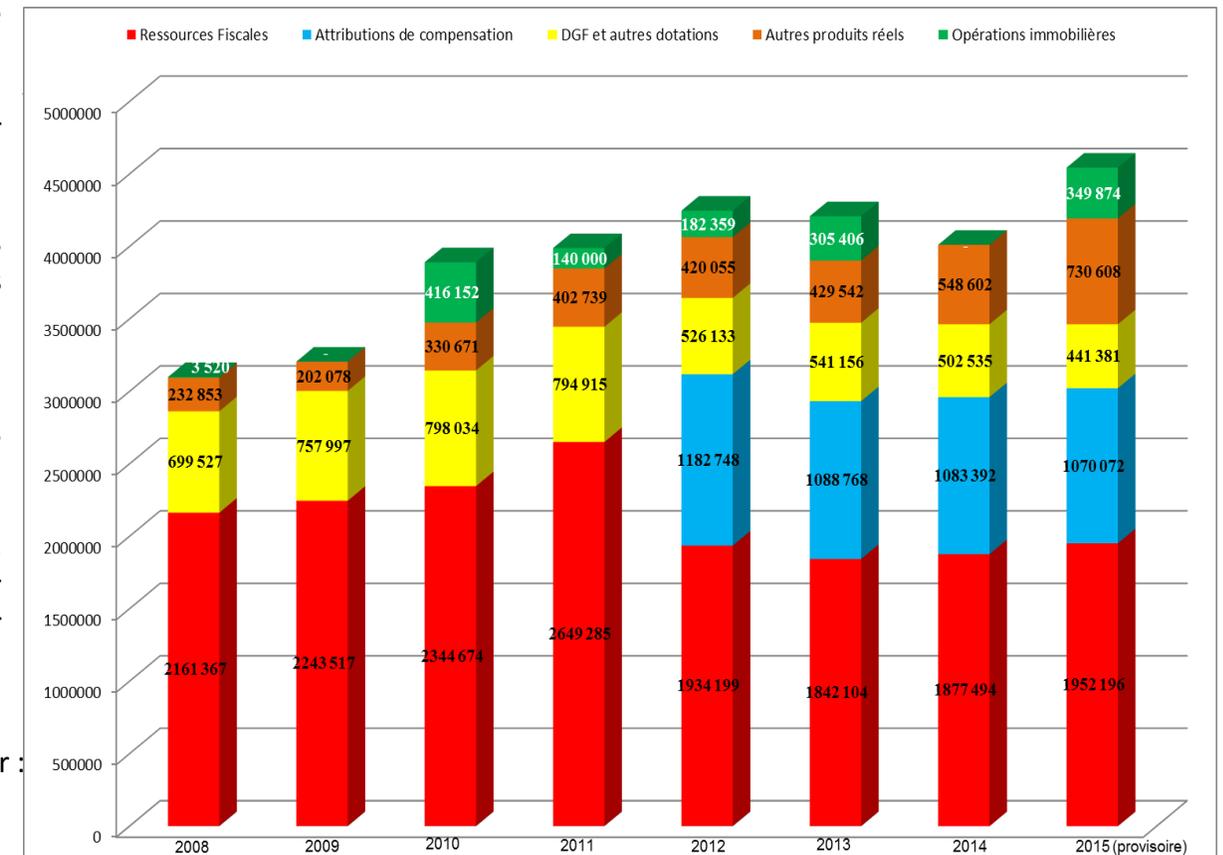
A valeur constante des taux de fiscalité directe locale, la seule marge de progression repose sur :

- l'actualisation des valeurs locatives décidée par l'Etat (1 % en 2016)
- la variation physique des bases induite par les nouvelles constructions.

Ces recettes restent dynamiques cette année en nous apportant **1 952 196 € en 2015** grâce au dynamisme de nos bases fiscales, de la taxe sur les pylônes électriques (138 423 €) et des droits de mutation (49 500 €).

En complément de ces recettes de fonctionnement liées à la démographie et à la pression foncière, la taxe d'aménagement vient compléter confortablement les recettes d'investissement pour plus de 150 000 € en 2015.

Evolution des produits réels





3. L'attribution de compensation et l'intercommunalité

Comme chaque année depuis le transfert du produit de la fiscalité économique, la communauté de communes du Val des Mauves nous reverse l'allocation compensatrice, fixée en 2012 à 1 182 747 €.

Depuis, plusieurs compétences ont été mutualisées et ont fait l'objet de transferts de charges validés par la Commission locale d'évaluation des charges transférées et approuvés par délibérations.

Loi NOTRé

L'année 2016 fera date dans l'histoire des collectivités territoriales en raison de l'application de loi NOTRé. Effectivement, cette loi a pour principale caractéristique l'obligation de procéder à une réforme structurelle de nos territoires avec deux orientations majeures :

- La refonte du Schéma départemental de Coopération Intercommunale
- La prise de nouvelles compétences obligatoires par les nouvelles intercommunalités

L'application de la loi NOTRé aura des conséquences juridiques et financières à partir de 2017 en fonction de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire, de la mutualisation des moyens au sein du bloc communal et de l'harmonisation de la fiscalité. Pour Chaingy, les effets directs seraient certes la suppression du versement du FPIC mais aussi un impact sur la fiscalité des ménages avec le lissage de la taxe d'habitation additionnelle sur l'ensemble du territoire communautaire.

En 2015:

- Le montant de l'allocation compensatrice est enregistré pour 1 069 980 € contre 1 083 000 € 2014. Cette diminution s'explique par le coût reporté du service mutualisé d'instructions des actes d'urbanisme sur les attributions de compensation.

- 67 autorisations d'urbanisme ont été délivrées pour la commune de Chaingy.

Ce chiffre appliqué au forfait de 170 € présente un coût de 11 390 €.

Pour 2016, en année pleine et dans la prévision que le forfait soit réévalué, la prévision budgétaire est de plus de 20 740 € pour 122 actes à instruire.

Les conclusions des marchés de travaux relatifs à la construction gymnase de St Ay seront connues à la fin du 1^{er} trimestre 2016 pour un démarrage du chantier à l'été. La création d'un terrain de rugby intercommunal est à l'étude.

- La zone d'activité des Pierrelets est en cours de commercialisation: 7 parcelles ont été vendues sur les 25 lots initiaux. Une convention relative à l'entretien de la zone est en cours d'étude et aura une incidence sur les dépenses à caractère général du budget de Chaingy.

Précisons que la ville de Chaingy doit engager sur 2016 les travaux de requalification des espaces paysagers de l'ancienne zone, exigés par le Département dans le cadre de sa subvention à la CCVM.

4. Les recettes des services et l'exploitation du domaine

Le montant des produits au titre des droits d'entrée et tarifications de prestations diverses s'établit en valeur 2015 à **730 608 €**.

Elles reflètent l'activité des services publics et les ressources provenant de l'exploitation du patrimoine communal.

Ces recettes se décomposent en grand volume :

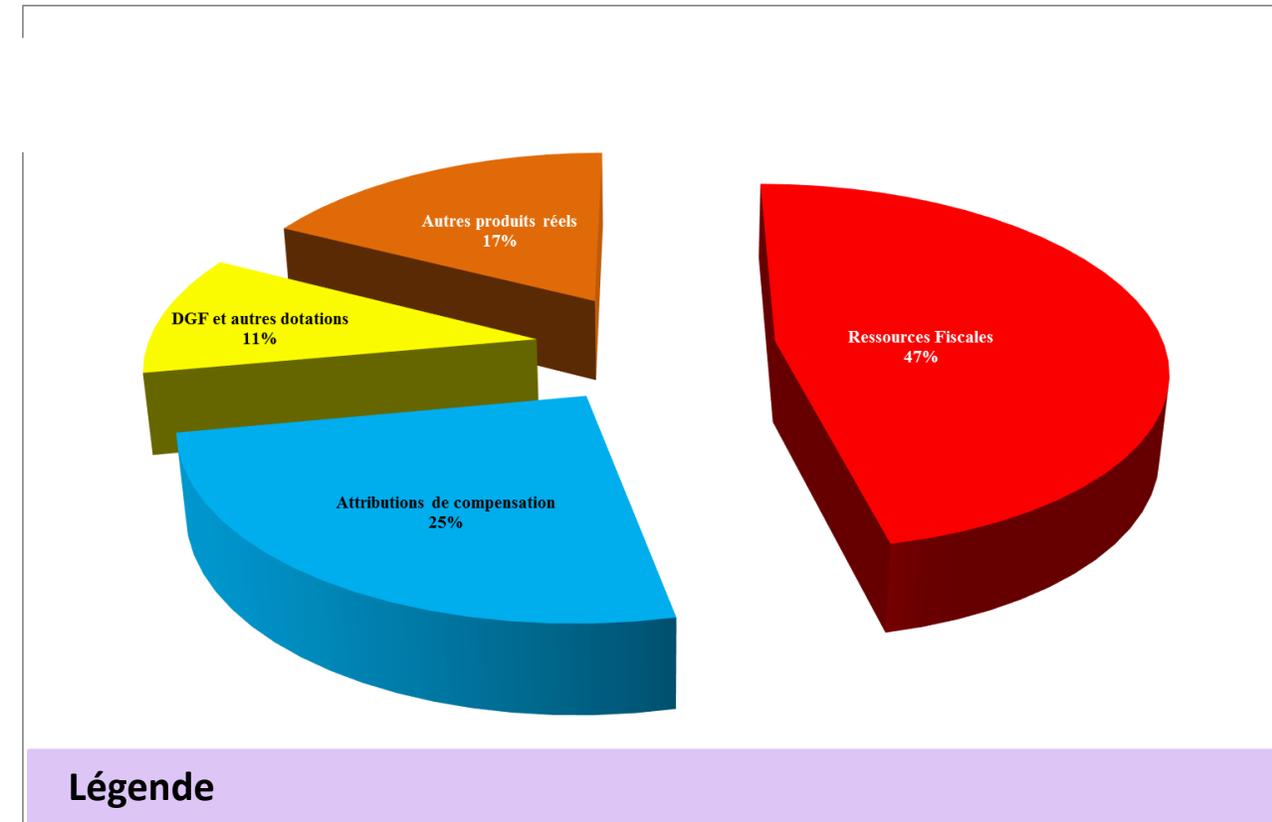
- 651 000 € de produits de services
- 30 375 € de revenus des immeubles
- 44 809 € de produits exceptionnels (remboursement sur sinistres, comité de jumelage, avoir ou trop perçu)

Une étude est menée sur la politique tarifaire de la collectivité, avec une réflexion particulière sur la location du Polyèdre.

5. En conclusion

L'écart entre charges et recettes courantes progresse sur la période sans effet de ciseaux manifeste. La dynamique des bases fiscales associée à celle de l'activité des services, permet de faire progresser les recettes.

Structure des produits réels



Légende

Ressources fiscales:	47%
Attributions de compensations:	25%
Autres produits réels:	17%
DGF et autres dotations:	11%

- **Les volumes et taux d'épargne :**

Ils sont d'un bon niveau sur la dernière période (le taux d'épargne brute est en moyenne de 21% sur la période 2012-2014 ce qui est nettement supérieur au niveau souhaitable de 15% pour une commune) mais la commune enregistre une diminution en 2015, du fait de la progression du FPIC et de la baisse de DGF et de l'augmentation des charges de personnel.

- **La capacité d'autofinancement (CAF) :**

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

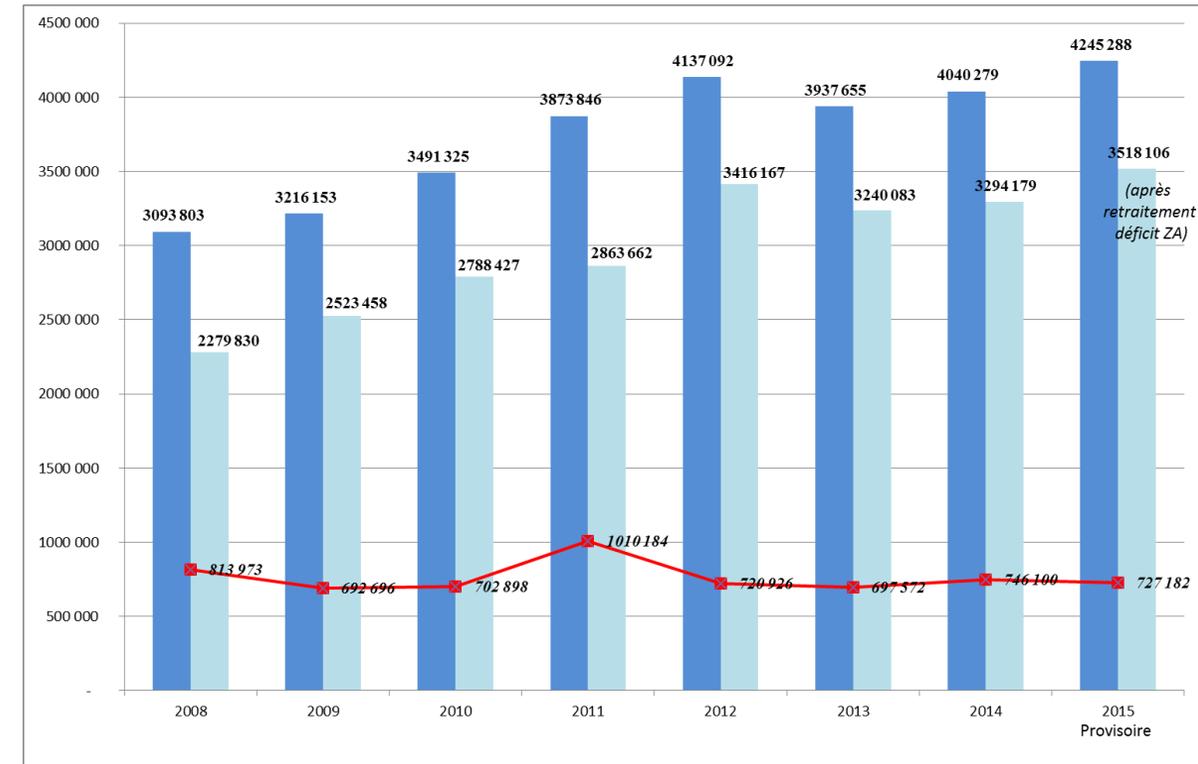
Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

En 2015, notre CAF se réduit tout en restant sur un seuil confortable.

En outre, il reste 200 000 € d'excédent de fonctionnement inscrit en excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2015.

Cette réserve, qui pourrait servir de variable d'ajustement des politiques d'investissement, sera à définir lors de l'affectation du prochain résultat.

Evolution de la capacité d'autofinancement



Légende

- Produits réels de fonctionnement
- Charges réelles de fonctionnement
- CAF

II – La section d'investissement



Depuis 2012, la municipalité a réalisé un programme d'investissement très conséquent.

II – A L'exercice 2015

L'exercice 2015 traduit la réception d'un grand chantier, celui du Polyèdre pour un montant de 3 296 727 €, hors aménagement de la voirie « passage de la Chatonnière ».

Cette opération a pu bénéficier de subventions:

- | | |
|--|-----------|
| • de la Région Centre-Val de Loire | 451 000 € |
| • du Conseil Départemental du Loiret | 99 092 € |
| • de la réserve parlementaire du Sénat | 20 000 € |
| • de la Fédération Française de Football | 20 000 € |

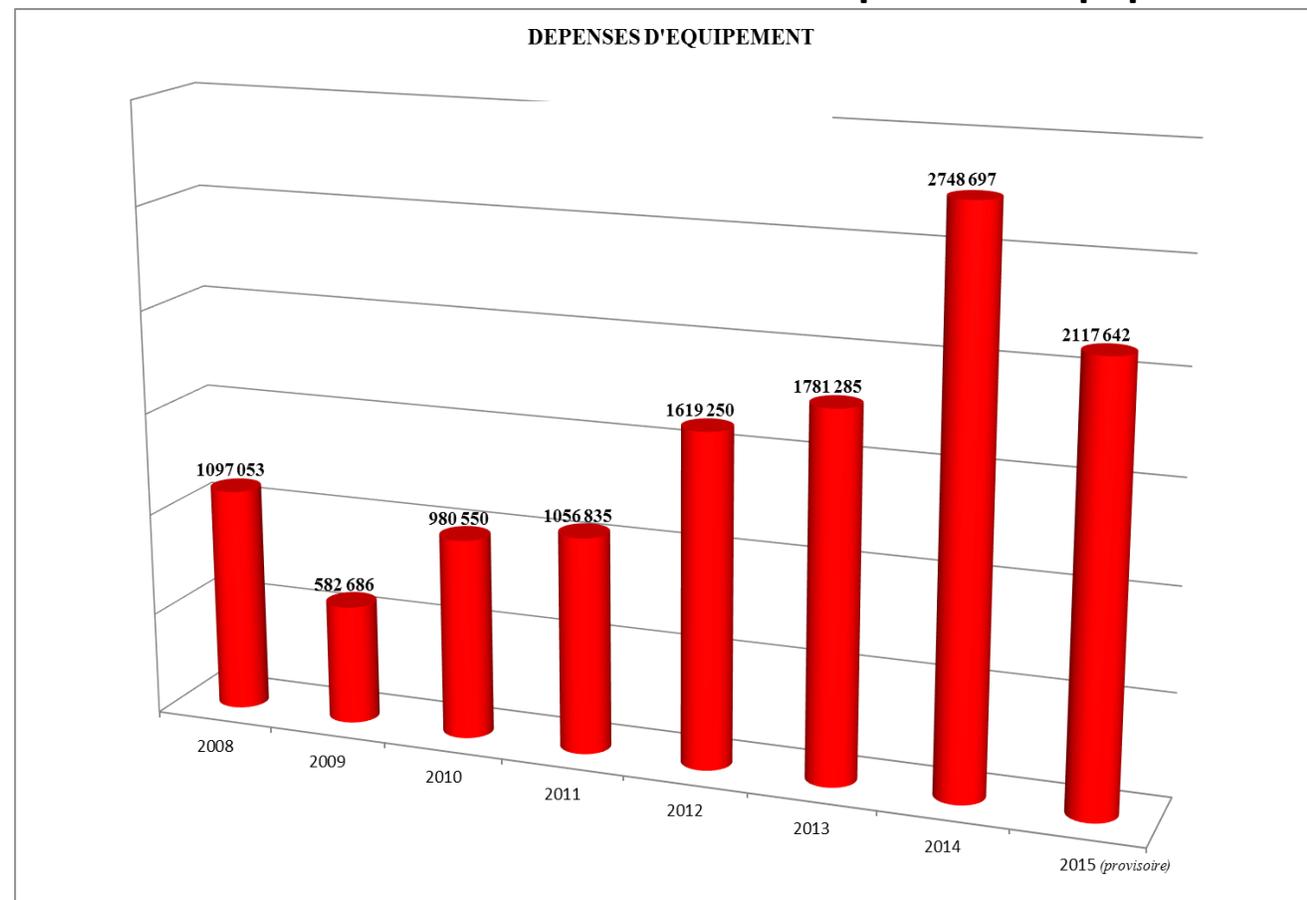
Une part de ces subventions reste encore à percevoir sur 2016.

En 2015, les dépenses d'équipement atteignent 2 117 642 € soit un montant qui reste supérieur à la période.

De manière moins significative mais concrète, l'aménagement du cadre de vie, des requalifications de voirie, l'aménagement du local commercial, des travaux de maintenance de bâtiments marquent 2015.

- Les recettes 2015 de la section reposent sur le virement de la section de fonctionnement, de subventions d'équipements, de la cession de foncier, de la mobilisation des emprunts et des taxes d'urbanisme.
- Le versement du FCTVA 2013, qui aurait dû intervenir en 2015, sera perçu courant de ce premier trimestre. Ajouté à celui de 2014, il permettra d'enregistrer des recettes estimées à environ 600 000 € sur 2016, compte tenu du niveau élevé des dépenses d'investissements N-2.

Dépenses d'équipements



II – B La prospective 2016

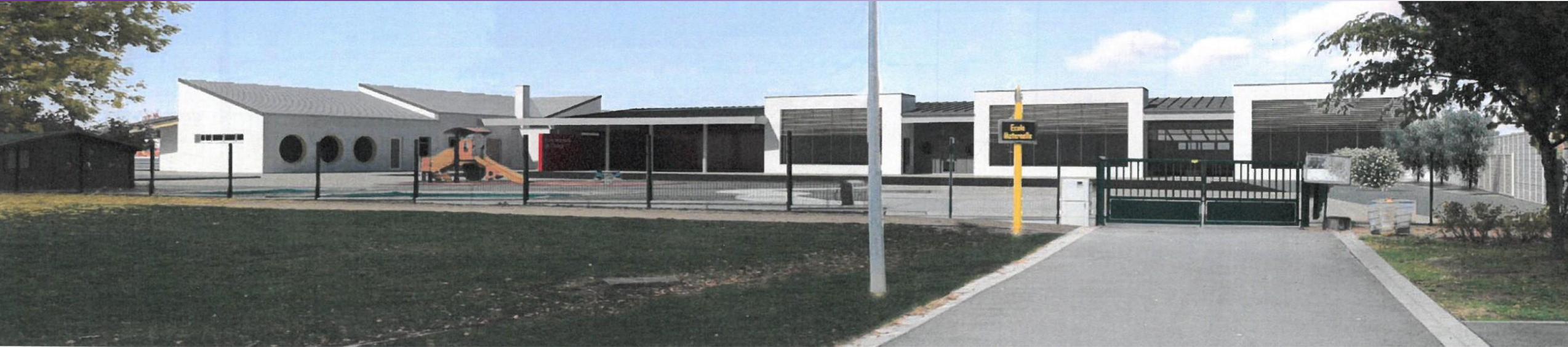
Le programme d'investissement relatif au BP 2016 est en cours d'élaboration et le premier projet fait apparaître les grandes lignes suivantes :

➤ Les investissements courants ou qui nécessitent un besoin de financement modéré :

- La maintenance des bâtiments existants
- La poursuite du programme d'entretien des voiries
- L'aménagement paysager de la ZA
- Le renouvellement du matériel



II – B La prospective 2016



➤ Les investissements structurants, pour lesquels nous avons engagé une réflexion et qui nécessiteront des mobilisations financières plus lourdes :

- L'extension de l'école maternelle et installation du bâtiment modulaire accolé à celui de la SMA (AP/CP à approuver. Montant global de l'opération estimé à 1 800 000 € TTC)
- La poursuite du programme de réhabilitation complète des voiries
- L'aménagement du cabinet de podologie (montant estimé à 80 000 €)
- La révision du Plan local d'urbanisme et de sa fiscalité (AP/CP approuvée le 30 juin 2015/montant 65 000 €)
- La poursuite d'acquisitions foncières à définir
- Report de la tranche 2015 de la vidéo protection en attente de subvention et engagement de la tranche de 2016 (APCP approuvée le 30 juin 2015/montant 52 702 €)
- La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)

II – B La prospective 2016

Le programme de l'équipe municipale se traduira encore en 2016 par un niveau d'investissement élevé. Toutefois, au vu des pressions budgétaires, ces dépenses d'équipement en 2016 comme les années suivantes ne pourront atteindre les niveaux observés depuis deux ans.

Le contexte financier local et la prospective financière « au fil de l'eau » (c'est-à-dire en fonction d'une évolution naturelle des recettes et des dépenses de la ville) montre une situation contrainte.

La projection financière aboutit à un volume d'investissement maximum admissible pour la commune de 800 K€ /an sur la période 2016-2020 soit une enveloppe pluriannuelle sur les 5 ans de 4 M€.

Selon les conclusions de la prospective financière proposée par le cabinet Eco territorial, les résultats du scénario de base aboutissent à une division par deux du volume d'investissement sur 2016-2020 comparé à la période 2012-2015 et à un endettement à la frontière des seuils prudentiels.

Il est donc nécessaire d'envisager un scénario « adapté » à la réalisation de ce programme d'investissement dans un contexte de forte baisse des concours de l'Etat et de renforcement de la péréquation horizontale.

Il conviendra donc d'examiner :

- Une hausse des taux de fiscalité directe
- Une révision de la politique de tarification des services
- La poursuite d'économie sur les charges de fonctionnement
- Une politique de gestion active du patrimoine (cessions permettant de mieux financer les nouvelles opérations de travaux)
- Le recours à l'emprunt mais les charges financières réduiraient la CAF
- La recherche de subventions
- Le prélèvement sur réserves/Reconstitution des réserves : pause sur l'investissement



III – Les budgets annexes

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement n'appellent pas de commentaire particulier. En vertu du contrat de délégation en cours, le délégataire en assure l'exploitation et reverse la part communale qui revient à la ville. En parallèle, la ville assume l'investissement des ouvrages.

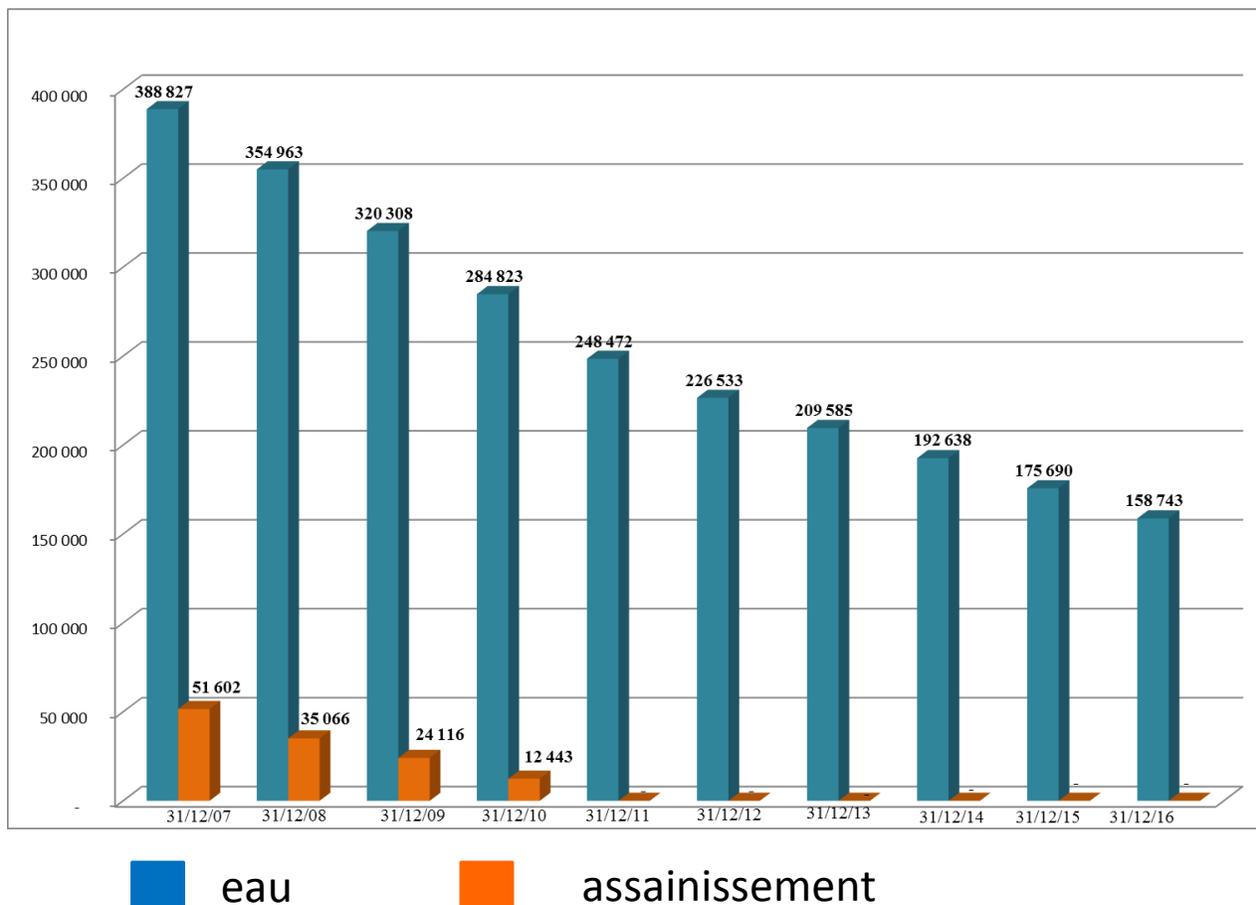
Comme l'indique le tableau « évolution de la dette », la ville poursuit sa volonté de désendettement à la fois pour les emprunts auprès des organismes bancaires mais également avec la Communauté d'Agglomération d'Orléans (CAOVL) en charge du traitement des eaux usées de Chaingy, puisque les échéances liées au rattrapage de notre participation financière se terminent en 2016.

Le coût annuel de notre redevance (calculé en fonction du volume d'eau utilisée et du coût pondéré de son traitement) connaît une baisse significative en raison du changement de délégataire de la CAOVL pour l'exploitation de la station d'épuration communautaire.

La révision de la tarification de ces deux services doit être engagée. En parallèle, les résultats du budget annexe de l'eau usée doivent conduire à une réflexion sur le montant forfaitaire de la participation pour assainissement collectif au profit d'une taxe d'aménagement majorée, via le budget principal.

Pour mémoire, le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme le 30 juin dernier pour des travaux sur le réseau d'eau potable d'un montant de 410 000 €.

Evolution de la dette – budgets annexes



Ce document donne lieu à un débat au sein de l'assemblée



Ville de
Chaingy



23 février 2016